

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

**SEANCE DU 13 JUIN 2014**

L'an deux mille quatorze et le treize du mois de juin, à neuf heures, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux du Conseil Général, 15, Lices Georges Pompidou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

**Participent à la séance :**

M. Yves MATHIS, directeur de cabinet du Préfet,  
Mme Maryse NICOLAS, représentante M. Vincent LELONG, comptable du SDIS,  
Mme Céline ALBERT, chef du groupement ressources humaines et formation.

**Présents :**

**Membres à voix délibérative :**

MM. Michel BENOIT, Jean-Paul RAYNAUD, Christophe TESTAS, Serge ENTRAYGUES, André FABRE, Jean-Marie FABRE, Georges PAULIN, Michel VIDAL, André MAILLE, André CABROL.

**Membres à voix consultative :**

COL Christophe DULAUD.

**Absents excusés :**

MM. Georges BOUSQUET, médecin-colonel Jean-Pierre LAUTIER, CNE Christian MERCIER, SGT Franck VIALA, CNE Mohamed BOURAHLA, LTN Patrick DELMON.

**Secrétaire :** Colonel C. DULAUD.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 11 / présents : 10/ pouvoirs : 0/ votants : 10.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 6 / présents : 1.

Date de la convocation : 2 juin 2014.

~~~~~  
**RAPPORT N°033/CA - 06/14**

**OBJET : Fin de mise à disposition du centre de secours de Vaour**

Le président rappelle que, lors de la « départementalisation », des conventions de transfert et de mise à disposition ont été passées avec les communes sièges d'un centre de secours. Ces conventions prévoient le régime juridique de la mise à disposition des biens immobiliers et mobiliers.

Cette convention a été signée par la commune de VAOUR le 16 octobre 2000. L'article 18 spécifie que si par décision de son conseil d'administration, le SDIS désaffecte l'un des immeubles listés dans l'annexe 8 de la convention, la mise à disposition est révoquée de plein droit. La fin de la mise à disposition représente la fin des obligations de gestion des immeubles en tant que propriétaire.

Il est précisé que les travaux concernant le centre de secours de Vaour devraient être réceptionnés vers le 10 juillet 2014 et que le déménagement ainsi que le démarrage des activités opérationnelles est prévu au plus tard fin août 2014 ; l'ancien centre cessera, de fait, d'être affecté au fonctionnement du SDIS.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

- la désaffectation au 31 août 2014 du centre de secours de Vaour et des autres biens à caractère immobilier figurant en annexe 8, initialement mis à disposition du SDIS par la commune de Vaour ;
- l'abrogation au 31 août 2014 de l'annexe 8 de la convention du 16 octobre 2000.

Pour extrait certifié conforme,  
Le président du Conseil d'Administration,



Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte-tenu de la réception en Préfecture  
le **19 juin 2014**  
et de la publication-notification du **19 juin 2014**

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09  
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98  
Courriel [direction.etat-major@sdis81.fr](mailto:direction.etat-major@sdis81.fr)

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité